



SOMMAIRE

Point 14 de l'ordre du jour :

Page

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique . . 801

Président : M. Indalecio LIÉVANO (Colombie).

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, à présenter le rapport de l'Agence pour l'année 1977¹.

2. M. EKLUND (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai à nouveau le plaisir d'avoir l'occasion d'informer l'Assemblée des faits récents survenus au sein de l'AIEA en présentant le rapport de l'Agence relatif à l'année 1977. J'aimerais traiter, en particulier, de trois questions qui revêtent la plus grande importance pour l'Agence : la contribution de l'Agence à la prévention de la prolifération des armes nucléaires, le rôle de l'énergie nucléaire, et les efforts déployés par l'Agence pour aider les pays en développement dans ses domaines d'activité.

3. Le 1er juin, j'ai eu l'honneur de m'adresser à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement², et de donner un compte rendu des efforts de l'Agence, en particulier en ce qui concerne l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*] et d'autres accords. Aujourd'hui, je me bornerai à indiquer brièvement quelle est la situation.

4. Cent quatre nations sont maintenant parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cependant, certains Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont des installations nucléaires n'y sont toujours pas parties. Un de ces pays a déjà démontré qu'il avait la capacité de procéder à la fabrication d'explosifs nucléaires.

5. A cet égard, la situation n'a pas changé depuis la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de l'année dernière; les priorités en matière de non-prolifération n'ont

¹ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1977*, Autriche, juillet 1978; communiqué aux membres de l'Assemblée générale par une note du Secrétaire général (A/33/145).

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières*, 13e séance.

pas changé non plus. Comme dans le passé, la première priorité est d'assurer l'application universelle du Traité de non-prolifération ou de garanties équivalentes, tout d'abord dans les pays qui ont des usines sans garanties, et ensuite dans les pays où tout, pour le moment, est couvert par des garanties, mais où la situation pourrait changer étant donné l'absence de barrières légales à la construction d'usines sans garanties.

6. Je voudrais souligner ce point. Tout schéma supplémentaire de non-prolifération que l'on examine aujourd'hui — qu'il prenne la forme de ce que l'on appelle un "arrangement technique" ou d'une nouvelle institution telle que le centre régional du cycle du combustible nucléaire — suppose l'application des garanties de l'AIEA. A moins, cependant, que les garanties de l'AIEA ne soient appliquées universellement ou, du moins, appliquées à tous les matériaux nucléaires dans les pays qui y sont parties, il y aura des brèches importantes.

7. Une priorité tout aussi grande consiste bien sûr à assurer que les garanties de l'AIEA sont et restent efficaces. Il ne s'agit pas simplement de réaliser certains objectifs techniques; c'est par-dessus tout une question politique. L'Agence continue de dépendre de l'appui politique de ses cent dix membres pour assurer que les moyens, c'est-à-dire le financement et des techniciens qualifiés, seront fournis pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. L'Agence a également besoin de la coopération politique complète des Etats inspectés, sans l'aide desquels il ne serait pas possible d'appliquer des garanties efficaces.

8. Il est donc important qu'au mois de septembre de cette année la Conférence générale de l'Agence ait approuvé à l'unanimité une augmentation sensible du budget des garanties de l'Agence³. Ce budget passera d'à peu près 10 millions de dollars en 1978 à plus de 15 millions de dollars en 1979; cela nous permettra d'accroître notre force d'inspection d'à peu près 90 à 150 inspecteurs. Avec la ratification déjà très large dont jouit le Traité de non-prolifération et avec une acceptation plus vaste des garanties de l'AIEA, la volonté de nos Etats membres d'accepter une augmentation importante des activités de garanties à un moment où le budget de l'Agence connaît des difficultés représente, à mon avis, une démonstration pratique du fait que la communauté internationale souscrit pleinement à l'impératif politique selon lequel il ne doit pas y avoir de prolifération horizontale d'armes ou d'explosifs nucléaires. Cela réaffirme que le Traité de non-prolifération reste notre principale défense contre la prolifération. On pourrait souhaiter avoir le même appui pour d'autres mesures de contrôle d'armes nucléaires ou de désarmement.

³ Voir Agence internationale de l'énergie atomique, *Résolutions et autres décisions de la Conférence générale, vingt-deuxième session ordinaire*, GC (XXII)/RES/357.

9. L'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, qui a commencé l'année dernière, est maintenant en plein fonctionnement à Vienne, et cinquante-trois pays y participent. On espère que les résultats de cette entreprise renforceront l'objectif de non-prolifération. Nous ne devons jusque-là rien faire qui mettrait en péril la structure de non-prolifération apparue en 1970. Elle est contenue aux articles III et IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à son article VI, et a été réaffirmée dans la Déclaration de la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement [*résolution S-10/2, sect. II*]. L'aspect le plus important est que si un pays est prêt à renoncer aux armes nucléaires et à accepter des garanties pour toutes ses activités nucléaires pour que l'on puisse vérifier le respect de son engagement, il est libre de participer à toute forme d'activité nucléaire pacifique, y compris celles qui sont fondées sur la coopération régionale. Les pays techniquement les plus avancés doivent véritablement l'aider à acquérir des techniques pacifiques.

10. Cela suppose qu'il y a obligation égale pour les pays fournisseurs de ne pas réduire ou modifier leurs contrats d'approvisionnement. Les garanties irrévocables doivent être équilibrées par des engagements de fournitures tout aussi irrévocables. De plus, comme les représentants le savent, l'article VI du Traité de non-prolifération fait à l'Etat nucléaire l'obligation solennelle de travailler de bonne foi pour mettre un terme à la course aux armements nucléaires, alors que le préambule du Traité rappelle la détermination des parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extratmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou en 1963, de chercher "à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais". Dans notre souci d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires dans d'autres pays, n'oublions jamais la menace réelle à la paix que représentent les arsenaux croissants d'armes nucléaires.

11. L'Assemblée générale considérera cette année, lors de l'examen du point 35 de son ordre du jour, les préparatifs d'une deuxième conférence d'examen du Traité de non-prolifération, qui aura lieu en 1980. J'assure l'Assemblée que l'Agence est prête à fournir sa coopération totale aux organisateurs de la conférence ainsi que les matériaux factuels requis, comme nous l'avons fait pour la première Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1975.

12. Les responsabilités des garanties de l'AIEA continuent de se développer rapidement. Entre 1976 et 1977, le nombre de centrales nucléaires couvertes par les garanties a augmenté de 50 p. 100, et le volume de matériel nucléaire a plus que doublé. A la fin de l'année dernière, l'Agence inspectait 100 réacteurs de puissance et 169 réacteurs de recherche. Le volume de plutonium sous garanties — presque totalement incorporé au combustible irradié — est passé de 3 tonnes en 1972 à 36 tonnes en 1977. Je crois, cependant, que cette croissance se nivellera après 1979; à ce moment-là, presque toutes les centrales nucléaires dans les Etats non dotés d'armes nucléaires seront couvertes par les garanties — avec peut-être quelques exceptions importantes, comme je l'ai déjà dit — ainsi que certaines centrales civiles en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis d'Amérique.

13. Comme l'histoire le montre, il n'y a pas de corrélation entre la prolifération des armes nucléaires et la prolifération de l'énergie nucléaire. En évaluant les cas de prolifération depuis les années 50, il ne faut pas perdre de vue que l'énergie nucléaire est passée de 5 mégawatts en 1954 à 100 000 mégawatts à la fin de l'année dernière. Néanmoins, en dépit de tous les faits et de la logique de ces arguments, ceux qui s'opposent à l'énergie nucléaire persistent, contre toute raison, à dire que l'énergie nucléaire mène à la prolifération. L'aboutissement de cet argument et d'autres campagnes de ce genre menées par les opposants de l'énergie nucléaire dans les pays industrialisés affecteront les pays en développement de beaucoup de façons. Les pays en développement ne peuvent rester indifférents à ce qui pourrait en résulter.

14. Sur l'ensemble du front de l'énergie, il est certaines mesures que le monde industriel pourrait prendre pour améliorer la situation énergétique. Parmi les plus importantes, on peut compter les mesures ci-après.

15. Premièrement, le monde industriel doit prendre des mesures de conservation efficaces pour réduire la pression de la demande sur les prix et sur les stocks des ressources mondiales en pétrole qui s'épuisent. Comme l'ont indiqué des études de l'Organisation des Nations Unies, pour de nombreux pays en développement, notamment en Afrique, il n'y a probablement pas d'autre option valable que le pétrole pour la fin de ce siècle, et ils seront particulièrement durement atteints lorsque la demande dépassera l'offre.

16. Deuxièmement, les pays industriels doivent aller de l'avant avec les programmes actuels d'énergie nucléaire qui, à présent, offrent le seul moyen immédiatement utilisable autre que les moyens traditionnels de produire l'électricité sur une large échelle.

17. Troisièmement, au fur et à mesure que les pays en développement feront de plus en plus appel à l'énergie nucléaire dans les prochaines décennies, ils entreront en concurrence avec le monde industriel pour les ressources d'uranium disponibles. Pour amoindrir cette concurrence, il est souhaitable que tous les pays développent la prospection de l'uranium et que la mise au point du surgénérateur rapide soit poursuivie, afin que les ressources mondiales en combustible nucléaire soient centuplées.

18. Quatrièmement, évidemment, comme je l'ai déjà dit, il faut aider les pays en développement à introduire la technologie nucléaire à des fins pacifiques chaque fois que cela est prometteur sur le plan économique.

19. Nous nous trouvons maintenant devant ce paradoxe remarquable : les gouvernements des principaux pays industrialisés se sont engagés vis-à-vis de la totalité ou de la majeure partie de ce programme en quatre points — et je rappelle à cet égard les déclarations faites à la Conférence économique au sommet, tenue à Bonn, au printemps dernier, par les présidents et les premiers ministres des grands pays industriels à économie de marché — et, malgré cet engagement au niveau le plus élevé, l'introduction de l'énergie nucléaire a considérablement ralenti et a même été arrêtée dans certains pays.

20. La situation est maintenant la suivante : malgré les avantages marqués, sur les plans de l'économie, de la sûreté

et de l'environnement, dont l'énergie nucléaire a donné la preuve pendant plus de vingt années d'expérience et un total d'exploitation de plus de mille six cents années de réacteur et malgré sa fiabilité toujours croissante, les exploitants de centrales nucléaires dans les pays à économie de marché sont contraints de se tourner vers d'autres sources d'énergie. Une des raisons principales à cela est la complexité presque incroyable des procédures qu'imposent maintenant les lois et règlements en matière de projets nucléaires. Bien qu'il faille environ six ans pour construire une centrale nucléaire, il faut maintenant, dans certains pays industriels, une douzaine d'années pour acheminer un projet nucléaire jusqu'à son terme à travers le labyrinthe hérissé d'obstacles des lois et des règlements. L'exploitant d'une centrale ne peut pas planifier de manière efficace pendant une période aussi longue et aussi indéterminée, et ses coûts en capitaux montent en flèche avec les intérêts qu'il doit payer. La chose est compliquée plus encore par des changements importants et des incertitudes dans la politique gouvernementale de certains pays.

21. Comme je l'ai dit à la Conférence générale de l'Agence au mois de septembre, les raisons de cette confusion proviennent probablement de certains changements fondamentaux dans la position de certains milieux de pays nantis à l'égard de la science et de la technique en général. J'ai fait observer à Vienne que, se dissimulant derrière les qualificatifs tels que : "appropriée", "molle" ou "intermédiaire", appliqués à la technique, il y a aujourd'hui beaucoup d'utopistes qui admettraient fort bien un monde dans lequel les pays en développement se débrouilleraient avec des moulins à vent pendant que le monde industriel se contenterait d'une croissance nulle et consommerait le fruit des réalisations du passé. Je répète qu'il ne faut pas s'y tromper : des petites sources d'énergie non classiques peuvent être le meilleur moyen de répondre aux besoins en énergie de petites communautés rurales, mais elles ne peuvent pas faire tourner les roues de l'industrie d'un pays ni aider celui-ci à parvenir éventuellement à un stade d'autonomie économique, et le monde industrialisé ne peut pas non plus maintenir son niveau de vie sans expansion de sa consommation en énergie.

22. Dans ces circonstances, que peuvent faire les organisations internationales en général, et l'Agence en particulier ?

23. Comme je l'ai déjà souligné dans le passé, les pays en développement ont besoin d'une source sûre et fiable qui leur fournisse des conseils techniques impartiaux sur leurs plans en matière d'énergie du fait qu'il existe de nombreuses solutions rivales et des affirmations contradictoires quant à leurs qualités et à leurs défauts. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle organisation à cette fin. Ce qui est essentiel, c'est d'avoir une meilleure concentration et un lien plus étroit entre la demi-douzaine d'institutions des Nations Unies déjà créées qui jouent un rôle dans le domaine de l'énergie. J'ai toujours espéré voir Vienne devenir le centre de cette concentration. On trouve déjà à Vienne le siège de quatre organismes s'occupant de l'énergie — l'AIEA, l'ONUDI, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes. La place encore disponible au nouveau Centre international de Vienne donne à penser qu'une plus grande concentration y est réalisable.

24. En ce qui concerne les effets sur l'environnement de diverses technologies de l'énergie, je suis heureux de dire que, à la suite d'une coopération fructueuse entre le PNUE, l'OMS, l'Institut international d'analyse appliquée des systèmes et l'AIEA, les pays en développement recevront des conseils unifiés et cohérents sur ce point. Il y aura particulièrement, à cet égard, les résultats des travaux d'une série de groupes d'étude réunis par le PNUE pour s'occuper des différentes sources d'énergie. Le premier groupe, sur le charbon, s'est réuni en avril de cette année en Pologne; le deuxième, sur l'énergie nucléaire, se réunira en novembre à Genève et l'Agence y prendra pleinement part; le troisième, sur les sources renouvelables d'énergie, se tiendra au début de 1979.

25. Les principales sources d'assistance technique dans le domaine de l'énergie nucléaire découlent des divers programmes de l'AIEA. Comme le rapport dont l'Assemblée est saisie l'indique, dans ses paragraphes 30 à 54, ces programmes se sont développés de façon régulière, bien que cela ne se soit pas fait de manière aussi rapide que la plupart des pays en développement et moi-même l'aurions souhaité. Comme je l'ai dit, le budget de l'Agence a reçu un appui unanime en septembre de cette année, mais de nombreux pays en développement ont exprimé le regret que la croissance dans nos activités relatives aux garanties n'ait pas été accompagnée d'une augmentation parallèle dans les programmes visant à promouvoir l'énergie nucléaire, en particulier le programme d'assistance technique.

26. L'ensemble des ressources disponibles pour les activités d'assistance technique de l'Agence a atteint quelque 11,5 millions de dollars en 1977; il était de 3 millions de dollars dix ans plus tôt. Cependant, cette augmentation a été rongée par l'inflation et aussi, ces dernières années, par la chute du dollar. De plus, comme je l'ai indiqué précédemment, les dimensions du programme doivent être envisagées par rapport aux coûts actuels d'une centrale nucléaire : 11,5 millions de dollars pour l'assistance technique; 1 milliard de dollars ou plus pour une seule grande centrale nucléaire. Pour la douzaine de pays en développement qui ont maintenant des programmes ou des projets d'énergie nucléaire, l'assistance que nous fournissons ne peut être que périphérique par rapport aux énormes investissements en capitaux qu'ils font dans leurs centrales nucléaires.

27. Une des caractéristiques les plus utiles de notre programme pour cette douzaine de pays, ce sont les cours de formation de trois ou quatre mois que nous organisons chaque année sur des questions telles que la gestion, l'exploitation et la construction de centrales nucléaires. En 1977, nous avons organisé trois cours de ce genre — en France, en République fédérale d'Allemagne et aux Etats-Unis — avec l'aide généreuse des gouvernements hôtes.

28. Pour la majorité des pays en développement membres de l'AIEA, pour lesquels l'énergie nucléaire reste une perspective encore assez lointaine, une importante source d'assistance est constituée par les programmes de l'Agence concernant l'utilisation de la science et des techniques nucléaires pour la production et la conservation des aliments, y compris la lutte contre les insectes; pour la recherche agricole; en médecine; pour le développement des

ressources hydrologiques; et pour les applications géologiques et industrielles.

29. J'ai mentionné le fait qu'il est probable que le monde connaîtra une pénurie d'uranium au début du siècle prochain, à moins que des surgénérateurs rapides ne soient construits à une large échelle. Le prix de l'uranium, comme celui du pétrole, a augmenté au cours des récentes années, bien que cela ait eu un effet moindre sur le coût de production de l'énergie nucléaire, dont il n'est qu'un faible élément. Il est encourageant de voir que les pays en développement, particulièrement en Afrique, commencent à compter pour une part plus grande dans les réserves et la production mondiales d'uranium déjà connues. L'Agence essaie d'encourager cette tendance par des programmes plus larges de prospection d'uranium dans tous les pays où les indicateurs géologiques sont prometteurs. De même, en collaboration avec l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'AIEA a lancé un projet d'évaluation de l'uranium, connu sous le nom de Projet d'évaluation internationale des ressources d'uranium. Le concept fondamental de ce projet est de passer en revue l'ensemble actuel de connaissances pertinentes quant à l'existence des ressources d'uranium, d'examiner et d'évaluer le potentiel de découverte de nouvelles ressources d'uranium, d'identifier les régions favorables à de telles ressources et d'inciter à de nouveaux efforts d'exploration qui pourraient être déployés dans des régions prometteuses, en collaboration avec les pays intéressés.

30. Je voudrais maintenant indiquer que, en septembre de cette année, le Conseil des gouverneurs de l'Agence a approuvé le statut du Corps commun d'inspection, étant entendu que ce corps ne deviendrait pas, de ce fait, un organe subsidiaire des organes législatifs de l'Agence, ce qui aurait des implications statutaires. La question de la ratification du statut de la Commission de la fonction publique internationale sera examinée en février prochain par le Conseil des gouverneurs de l'Agence.

31. La vingt-deuxième session de la Conférence générale de l'Agence, qui s'est tenue en septembre dernier, m'a invité, par la résolution 361, à vous informer du fond des discussions qui avaient eu lieu à cette conférence à propos de l'alinéa A.2 de l'article VI du statut. En vous le faisant connaître, je voudrais noter qu'une très longue discussion de la question a eu lieu, aussi bien au Conseil des gouverneurs qu'à la Commission plénière de la Conférence générale.

32. On se souviendra qu'à sa vingt et unième session, tenue en 1977, la Conférence générale a adopté une résolution ayant trait à la représentation des régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud au Conseil des gouverneurs⁴. Conformément à cette résolution, le Conseil, au cours de l'année, a examiné un amendement au statut, proposé par un certain nombre d'Etats membres de l'Asie du Sud et du Moyen-Orient.

33. Dans la résolution 32/49, l'Assemblée générale, l'an dernier, avait également invité l'Agence à examiner la requête des pays en développement, selon laquelle un

accroissement de leur représentation au Conseil des gouverneurs serait conforme au principe d'une répartition géographique équitable.

34. Les discussions à la Conférence générale sont résumées dans la résolution 361, qui note que

"... la proposition d'élargissement modéré de la représentation des régions "Afrique" et "Moyen-Orient et Asie du Sud" au Conseil des gouverneurs, à raison d'un siège chacune, a rencontré l'agrément d'une majorité des Etats membres qui participaient aux débats de la vingt-deuxième Conférence générale sur cette question, tandis qu'une fraction plus réduite mais non négligeable s'y est opposée⁵."

35. Par cette résolution, la Conférence générale a finalement demandé au Conseil des gouverneurs

"... de poursuivre l'étude de cette question et de présenter à la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence générale ses observations sur les propositions tendant à élargir la représentation des régions "Afrique" et "Moyen-Orient et Asie du Sud" au Conseil des gouverneurs⁶."

36. L'Assemblée est également saisie d'un rapport du Secrétaire général [A/33/332] sur une question qui est évoquée dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale sur la possibilité de convoquer, en temps opportun, sous les auspices d'organismes des Nations Unies, une conférence internationale dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de cette résolution.

37. Conformément à la demande du Secrétaire général, l'Agence a soumis certaines informations et observations à ce propos et a informé le Secrétaire général de son intention de convoquer une conférence internationale de grande importance en 1981 ou 1982 sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible, conférence qui serait semblable à la Conférence internationale sur l'énergie d'origine nucléaire et son cycle du combustible, qui s'est tenue à Salzbourg en mai 1977, et qui fut très réussie. Cette seconde conférence, du type de la Conférence de Salzbourg, contribuerait sans aucun doute à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social, aidant ainsi à atteindre les objectifs de la résolution 32/50. J'aimerais assurer l'Assemblée générale que l'Agence est prête à prendre de nouvelles mesures dans cette direction.

38. Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour informer l'Assemblée de l'aimable invitation du Gouvernement indien de tenir la vingt-troisième Conférence générale de l'Agence à New Delhi, à partir du 5 décembre 1979. Cette invitation a été acceptée avec reconnaissance par la Conférence générale de cette année. Etant donné la date tardive de la Conférence générale de 1979, les commentaires de l'Assemblée sur le rapport annuel de l'Agence pour 1978 pourront être pris en compte par cette conférence.

⁵ *Ibid.*, vingt-deuxième session ordinaire, GC (XXII)/RES/361.

⁶ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, vingt et unième session ordinaire, GC (XXI)/RES/353.

39. Enfin, je voudrais rappeler à l'Assemblée générale que, au cours de l'été prochain, l'AIEA s'installera dans son siège permanent au Centre international de Vienne. L'inauguration officielle est prévue pour le 23 août 1979. Ce centre a été très généreusement construit pour les Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique par le Gouvernement autrichien et la ville de Vienne. C'est le plus flagrant exemple de l'assistance et de l'accueil aimable que le Gouvernement autrichien et la ville de Vienne ont toujours réservés à l'AIEA et aux autres organisations internationales.

40. Puis-je ajouter que ceux d'entre nous qui ont eu la bonne fortune de travailler à Vienne ont fait l'expérience la plus agréable des conditions de travail et de vie dans cette ville historique, et nous en sommes extrêmement reconnaissants au Gouvernement et au peuple amical et hospitalier de l'Autriche.

41. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie M. Eklund de sa présentation du rapport de l'AIEA. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit pour la discussion, je vais donner la parole au représentant de l'Arabie saoudite qui va présenter le projet de résolution A/33/L.5.

42. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de présenter le projet de résolution qui figure dans le document A/33/L.5, je dois exprimer ma profonde gratitude et mes remerciements — et je suis certain de parler au nom de tous les membres de l'Assemblée générale — à l'un des grands hommes de science suédois, M. Sigvard Eklund, qui vient de nous présenter un rapport d'ensemble sur les louables activités de l'AIEA.

43. Cela dit, et avant de lire sinon tout le projet de résolution, du moins ses principaux paragraphes, je voudrais déclarer que je suis profondément encouragé par l'existence de cette agence, car ma mémoire me ramène à 1945, époque où, avec la délégation saoudienne, à l'Organisation des Nations Unies, nous nous rendions en Europe et, de là, au Moyen-Orient — le 6 ou le 7 août — et où nous avons lu dans les journaux l'horrible nouvelle que deux bombes atomiques avaient été lancées sur Hiroshima et Nagasaki. J'ai eu alors le sentiment que nous approchions de la fin du monde, que celle-ci n'était éloignée que de quelques années, et j'avais raison.

44. Je n'ai pas voulu alors que l'Arabie saoudite devienne Membre de notre organisation, en raison de ce qui s'était produit; mais, finalement, j'ai été convaincu par feu le roi Faysal de la nécessité d'y adhérer afin de faire quelque chose pour les Arabes dans cette organisation internationale. Nous étions frappés de stupeur, spécialement après avoir été les témoins des séquelles de la première guerre mondiale en Europe, où je me trouvais, tout jeune homme, à la fin des années 20 et au début des années 30.

45. Ce qui me troublait, ce n'était pas seulement l'inhumanité de l'homme, mais le fait que l'homme pouvait abattre en masse son prochain, et que, s'il y avait des survivants, ceux-ci souffriraient des radiations, et nombre d'entre eux auraient peut-être préféré mourir plutôt que de vivre toute leur vie dans un état de santé anormal.

46. Mais un espoir commença d'apparaître à l'horizon lorsque je me suis rendu à Vienne et que j'ai pu constater qu'une Agence internationale de l'énergie atomique avait son siège dans cette ville. A la tête de cette agence, il y avait un gouverneur, plusieurs sous-gouverneurs, des présidents, des directeurs — quel que soit le nom qu'on leur donne —, dont l'un n'était autre que M. Molotov. Je fus encouragé de constater que ceux qui possédaient les armes atomiques comprenaient la situation, comme l'avait comprise un suédois célèbre qui pensait que la dynamite devait être utilisée pour la construction et non pour la destruction. Je veux parler d'Alfred Nobel, qui créa le prix Nobel pour la paix et d'autres entreprises humanitaires.

47. Mais l'épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus de nos têtes et, là encore, je ne dois pas mentionner que les morts. Je dois également évoquer deux de mes chers collègues : les ambassadeurs García Robles et Ortiz de Rozas, qui ont fait tous leurs efforts pour que l'énergie atomique ne soit pas utilisée pour la destruction de l'humanité; ils sont, avec d'autres, les piliers du Comité spécial qui s'emploie à faire en sorte qu'il n'y ait pas de mauvais calcul, afin que l'homme puisse vivre et prospérer.

48. J'ai le plaisir d'annoncer qu'un Saoudien, M. Kabbani, a été élu président du Conseil des gouverneurs de cette organisation internationale de Vienne. Mon cœur est également rempli de joie à la pensée que l'idéologie n'a pas eu le droit de cité dans l'élection de deux vice-présidents : M. Osztrovski, de la Hongrie, qui, je le suppose, appartient à un pays socialiste, et M. Albonetti, qui est considéré comme venant de ce qu'il est convenu d'appeler un pays occidental. L'Agence ne s'intéresse pas à l'idéologie, mais à la façon de savoir comment servir l'humanité dans la paix.

49. Une fois de plus, comme la dynamite, qui est utilisée parfois pour la destruction, l'énergie atomique qui a été utilisée pour la destruction peut, avec l'aide de l'AIEA, être employée pour favoriser le progrès, pour la construction, pour rendre la vie plus facile en abaissant les prix du pétrole et, entre autres, être utilisée à nombre d'autres fins pacifiques.

50. Nous autres, pays producteurs de pétrole, avons été calomniés à maintes reprises parce que, disait-on, nous faisons monter le prix du pétrole. Il est ironique que, maintenant, le Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA soit un Saoudien. Nous voulons que le pétrole soit conservé, qu'on ne l'utilise pas en tant que combustible, car un jour il faudra, je l'espère, tirer des protéines de ce pétrole. Si nous ne pouvons pas le boire, nous pouvons le purifier et le manger, jusqu'à ce que les hommes de science puissent en éliminer tous les éléments prétendument cancérigènes que l'on y trouve. Le pétrole, ce sont des protéines; et ce ne sont pas seulement des protéines : au cours du processus de transformation, il y aura des gaz et d'autres matières premières que l'on pourra utiliser au service de l'humanité, plutôt que d'utiliser le pétrole au service de millions et de millions de voitures dans le monde entier, et spécialement dans le pays hôte, les Etats-Unis, dont le dollar souffre actuellement du fait que ce pays importe plus qu'il n'exporte.

51. Peut-être pourrions-nous ainsi nous joindre à d'autres, dans la communauté internationale, pour veiller à ce que le

pétrole soit mieux utilisé à l'avenir, et à ce que son emploi ne soit pas limité au rôle de combustible. Peut-être faudra-t-il le manger, ce qui devrait convenir aux vaches et aux moutons; nous pourrions le manger, au lieu de massacrer ces vaches et ces moutons pour manger de la viande rouge. Ne suffit-il pas d'utiliser la laine des moutons? Ne suffit-il pas de boire le lait des vaches? L'homme les massacre. Peut-être est-il un cannibale dans le royaume des animaux parce que, après tout, c'est un animal, cet *homo sapiens* qui est devenu un *homo stupidus*.

52. Ainsi, l'AIEA exerce ses activités dans le domaine des utilisations pacifiques de l'atome.

53. Ayant dit cela, j'estime que l'on m'a fait un honneur en me demandant de présenter le projet de résolution, dont je vais lire quelques extraits seulement, étant donné qu'il a été distribué aux membres de l'Assemblée, qui, ainsi, connaissent déjà son texte.

54. Je présente fort rarement des projets de résolution et, en général, je le fais tout seul. J'évite de m'engager sur de nombreux autres sujets afin de pouvoir jouer un rôle de compromis entre les Etats lorsque la nécessité s'en fait sentir.

55. J'ai été contacté par les représentants de plusieurs pays, ici même, qui souhaiteraient que le texte du projet de résolution A/33/L.5 soit légèrement amendé ici ou là. J'admets avec eux que ces suggestions ou amendements amélioreraient le texte sans que celui-ci s'écarte pour autant de l'objectif unique du projet de résolution, qui est de savoir comment renforcer l'AIEA. C'est pourquoi je supplie mes collègues de ne pas politiser cette Agence par un torrent de mots, ou en présentant trop d'amendements, voire peut-être en introduisant un autre projet de résolution. Votons en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis, et même adoptons-le, si possible, par consensus.

56. Si certains représentants ont besoin de disposer d'un peu plus de temps, je ne verrai, monsieur le Président, aucune objection à ce qu'on nous accorde un peu de répit en ne procédant pas immédiatement au vote, afin de pouvoir incorporer dans le projet de résolution des suggestions qui viendraient le renforcer ou, pour certaines raisons, le rendre plus acceptable à d'aucuns.

57. Mais que dit le projet de résolution ?

Le premier alinéa du préambule est ainsi conçu :

Ayant reçu le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique...

Au deuxième alinéa, nous lisons :

Notant que la déclaration du Directeur général... [la déclaration que nous venons d'entendre] en date du 2 novembre 1978...

Au troisième alinéa, nous lisons :

Considérant le rôle important joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire...

C'est là une question de fait.

58. Un membre suédois de l'Agence, sans faire aucune réserve, a demandé un libellé quelque peu différent de la dernière partie de cet alinéa; je n'y suis pas opposé.

59. A l'alinéa suivant, nous lisons que l'Assemblée générale apprécie

... la contribution de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'évaluation des ressources d'uranium...

Là encore, c'est un fait; nous apprécions tous la contribution de l'Agence.

60. L'alinéa suivant est ainsi conçu :

Considérant l'intention de l'Agence internationale de l'énergie atomique de tenir en 1981 ou 1982 une deuxième grande conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible, semblable à celle qui s'est tenue à Salzbourg en mai 1977...

Qu'y a-t-il de mal à dire cela ?

61. L'alinéa suivant est ainsi conçu :

Notant avec satisfaction les travaux accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la mise en application des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires...

Là encore, c'est une déclaration de fait, étant donné que nous apprécions tous ce qui a été fait.

62. Nous en venons ainsi à l'alinéa suivant, qui a trait aux ... besoins particuliers des pays en développement en ce qui concerne l'assistance technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique...

Qu'y a-t-il d'erroné à dire cela ?

63. L'alinéa suivant — le huitième alinéa du préambule — est un alinéa que certains voudraient voir amender quelque peu, de sorte qu'il comporte, à la fin, l'adjonction suivante : "et sa résolution 32/87 F du 12 décembre 1977". C'est là une bonne référence à ce qui s'est passé en décembre 1977, c'est-à-dire l'adoption d'une telle résolution.

64. Une autre suggestion m'a été faite par plusieurs Etats en ce qui concerne le paragraphe 4 du dispositif, qui se lit comme suit :

Prend acte avec intérêt de l'intention exprimée par l'Agence internationale de l'énergie atomique de tenir une autre grande conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible, semblable à celle qui s'est tenue à Salzbourg en mai 1977...

65. Vous vous souvenez qu'une référence à cette conférence a été faite dans l'un des alinéas du préambule. Ici, les représentants de ces Etats veulent remplacer le membre de phrase "et recommande que l'ordre du jour de la Conférence soit élargi" par les mots "et prie l'Agence d'envisager la possibilité d'élargir l'ordre du jour de la Conférence". Dans le projet de résolution présenté par l'Arabie saoudite, le libellé est le suivant :

... et recommande que l'ordre du jour de la Conférence soit élargi afin de comprendre l'examen de mesures destinées à promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social, notamment dans les pays en développement.

Le libellé du texte proposé serait le suivant :

... et prie l'Agence d'envisager la possibilité d'élargir l'ordre du jour de la Conférence afin de comprendre l'examen de mesures destinées à promouvoir la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social, notamment dans les pays en développement.

Je ne vois, pour ma part, aucune différence quant à la signification, mais l'esprit de l'homme est tellement particulier que certains mots sont des symboles qui traduisent plus ou moins ce qui est considéré comme un langage plus précis. Nous savons tous que la langue est loin d'être une formule mathématique. L'important, c'est l'intention qui se cache derrière le libellé. Mais je ne suis pas du tout contre de telles suggestions. Si mes collègues voulaient disposer de quelque temps pour se consulter afin de voir si nous pouvons parvenir à un consensus, cela serait peut-être plus utile que de mettre aux voix cet amendement ou cette suggestion. En effet, nous pourrions peut-être succomber à la tentation de politiser. Par pitié, non ! Si l'on veut politiser ce projet de résolution, je le défendrai mot pour mot. Et Baroody tient parole, vous le savez ! Ce doit être un projet de résolution apolitique, mais il n'en demeure pas moins que les représentants ont le privilège et le droit de faire certaines suggestions qui pourraient améliorer le texte ou servir leur propre équation linguistique, si je peux me permettre cette expression.

66. Deux autres suggestions m'ont été soumises en ce qui concerne le paragraphe 5 du dispositif. La première est une suggestion tout à fait secondaire, mais qui, je crois, est logique. Elle m'a été soumise par des pays d'Amérique latine, car ils portent un intérêt et un attachement profonds à l'AIEA. Il y a eu une omission — pas intentionnelle, je puis vous l'assurer — dans le texte du paragraphe 5, qui se lit comme suit :

Invite l'Agence internationale de l'énergie atomique à examiner plus avant les propositions d'augmentation de la représentation des régions d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud...

Ils m'ont alors dit : "Et l'Amérique latine ? Nous nous sommes engagés. Nous voudrions jouer un rôle actif comme les autres. Nous sommes des pays en développement." J'ai donc suggéré d'insérer les mots "et l'Amérique latine" dans ce paragraphe.

67. D'autres aussi ont suggéré que je modifie quelques mots, d'une manière qui ne soit pas radicale mais qui exprimerait peut-être mieux ce qui pourrait être fait. Je donne à nouveau lecture du membre de phrase : "... de la représentation des régions d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie du Sud" — et là j'ai ajouté "et d'Amérique latine" — "au sein du Conseil des gouverneurs afin de parvenir à une décision rapide et juste". Mais mes amis qui sont venus me voir avant que je prenne la parole m'ont demandé pourquoi je ne dirais pas : "afin de parvenir à une décision rapide" ? Cela me paraît raisonnable. Mais je ne vois pas comment l'on pourrait parvenir spontanément à une prompt décision. Une décision exige des délibérations, un échange de vues, un temps de réflexion. Qu'y a-t-il de mal à dire "afin de parvenir à une décision rapide" ? Cela est mieux que de dire "afin de parvenir aussitôt que possible à une décision". Ce cliché est souvent utilisé, mais, avec cette formule, parfois vous ne savez pas quand cela se produira. Ici, on emploie la formule "une décision rapide", qui est précise. Une prompt décision peut ne pas être facile à obtenir. C'est pourquoi je demande que le texte soit modifié pour se lire : "... afin de parvenir à une décision rapide".

68. Le dernier paragraphe est le paragraphe habituel par lequel l'Assemblée générale :

Prie le Secrétaire général de transmettre au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique les comptes rendus de

la trente-troisième session de l'Assemblée générale qui se rapportent aux activités de l'Agence.

69. Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que mes collègues, de l'indulgence que vous avez témoignée à mon égard en me permettant de vous tracer l'historique de l'AIEA à ma manière et dans mon propre style. Mais, je vous le rappelle, j'espère que vous nous aiguillonerez, comme je l'ai fait, afin qu'en aucune façon nous ne politisions, maintenant ou plus tard, les activités de l'AIEA, car ses activités sont assumées par des personnes qui sont attachées aux principes de la Charte des Nations Unies; bon nombre de ces personnes sont d'ailleurs des hommes de science qui ne se soucient pas de vile politique. Je dis "vile politique", parce que, parfois, nous avilissons nos entreprises par des divergences de vues qui ne sont pas du tout viables.

70. Cela dit, j'espère que, si l'on dispose de suffisamment de temps pour "digérer" les suggestions que je viens de faire ou pour les considérer favorablement, nous pourrions parvenir à un consensus sur ce projet de résolution.

71. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole au premier orateur du débat, je vais la donner au représentant de la Yougoslavie, qui désire présenter le projet de résolution A/33/L.6.

72. M. MUJEZINOVIĆ (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, dans ma déclaration, tout d'abord, parler du rapport de l'AIEA et, ensuite, présenter, au nom d'un groupe d'auteurs, le projet de résolution A/33/L.6, qui a été déposé le 1er novembre 1978.

73. Le rapport de l'AIEA expose fidèlement les activités importantes de l'Agence au cours de l'année écoulée et confirme l'importance des activités variées et utiles qu'elle poursuit dans l'intérêt de la communauté internationale.

74. En appuyant le rapport, je souhaite remercier le Directeur général, M. Eklund, et les membres du secrétariat de l'Agence pour la façon dont ils ont mené, avec succès, plusieurs actions en mettant en œuvre les obligations statutaires de l'Agence, en dépit des conditions extrêmement complexes dans lesquelles ils ont dû opérer. Nous sommes en train d'examiner le rapport de l'Agence à un moment où la question de la mise au point et du transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques devient l'un des éléments clefs dans le développement de chaque pays et, en particulier, du développement accéléré des pays en développement. Par conséquent, il n'est pas étonnant que l'on consacre, à de nombreuses réunions, une grande attention à cette question. L'Assemblée générale des Nations Unies a examiné cet ensemble de problèmes, sous différents aspects, en séance plénière comme dans différentes commissions.

75. S'agissant du rapport de l'Agence de l'année dernière⁷, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 32/50, qui stipulait des principes importants pour la promotion de la coopération dans le domaine de la mise au point et du transfert de la technologie nucléaire en vue de son utilisation pacifique pour le développement

⁷ Agence internationale de l'énergie atomique, *Rapport annuel pour 1976*, Autriche, juillet 1977.

économique et social. L'adoption de cette résolution était l'expression du besoin ressenti par la communauté internationale de mettre sur un pied d'égalité la recherche de solutions qui conviennent le mieux à un développement libre de la technologie nucléaire et pour surmonter le système actuel de monopole des pays nucléaires développés. Les principes figurant dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale ont été réaffirmés à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Comme nous le savons tous, cette résolution soulignait le droit de tous les pays de déterminer et de mettre au point leurs programmes nationaux respectifs d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire en vue du développement économique et social. En même temps, elle confirmait le droit de chaque pays d'avoir libre accès à la technologie et aux matières nucléaires en vertu d'un système démocratique authentique de garanties.

76. Les pays non alignés ont consacré l'attention voulue à ce problème lors de la Conférence ministérielle de Belgrade, en juillet 1978. Soulignant l'importance exceptionnelle de l'énergie nucléaire pour encourager le développement économique et social, les représentants de quarante-sept pays non alignés ont estimé inacceptable la politique de monopole des puissances nucléaires et ont demandé que la communauté internationale prenne des mesures importantes pour assurer le transfert non discriminatoire et libre de la technologie nucléaire [voir A/33/206 et Corr.1, annexe I, par. 152]. Les pays non alignés sont convenus d'élaborer un programme commun pour les actions futures dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et des autres instances internationales, en vue de coordonner leurs actions et d'encourager la coopération mutuelle dans ce domaine. Les ministres ont appuyé l'idée de convoquer une conférence internationale sous les auspices de l'ONU, qui viserait à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, comme cela est déjà proposé dans la résolution 32/50 de l'Assemblée générale [ibid., par. 153].

77. Malheureusement, ces efforts des pays non alignés et des autres pays en développement n'ont pas répondu de façon satisfaisante aux besoins de la majorité des pays développés, notamment des pays membres du "Club de Londres"⁸. Il y a une tendance parmi certaines puissances nucléaires à imposer de nouvelles restrictions au transfert de la technologie nucléaire sous prétexte d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. De plus, en même temps, on a tendance à court-circuiter le rôle politique de l'AIEA dans le domaine du transfert de la technologie nucléaire, en soulignant à outrance le rôle de garant qui lui a été confié en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

78. Dans le présent rapport, on peut constater que le programme de l'Agence n'assure toujours pas de façon satisfaisante la solution du problème du transfert accéléré de la technologie nucléaire et, par conséquent, ne répond pas aux exigences et aux intérêts des pays en développement.

79. La situation est semblable dans le cas du budget de l'Agence pour 1979, qui prévoit une augmentation considérable, mais pas dans le domaine de financement, qui, à notre avis, devrait se voir accorder la plus grande priorité.

80. Ma délégation estime qu'un accent plus grand devrait être mis sur les questions d'assistance technique liées au développement des matières premières et au cycle du combustible. Nous estimons donc qu'il est temps de faire face à la question de l'assistance technique à long terme, sans discrimination aux dépens des pays en développement qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Bien que signataire du Traité, la Yougoslavie ne saurait accepter les tentatives visant à limiter l'octroi de l'assistance technique aux pays signataires du Traité de non-prolifération, puisque cela est contraire au statut de l'Agence. A notre avis, l'AIEA joue un rôle de plus en plus important dans ce domaine. Par conséquent, l'Agence devrait être à l'avant-garde des activités relatives à la recherche en ce qui concerne les besoins des pays en développement, en élaborant divers programmes d'assistance aux pays en développement, en mettant en commun leurs ressources, etc. La Yougoslavie pense que cette fonction de l'Agence est d'une grande importance, et c'est pourquoi elle estime de son devoir de coopérer avec l'Agence dans ce domaine.

81. Le règlement des problèmes internationaux concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est nécessaire afin de donner un élan à l'industrialisation des pays en développement, d'accélérer leur développement global, de renforcer leur indépendance économique et politique, encourageant ainsi les objectifs du nouvel ordre économique international. Par exemple, en tant que pays en développement, la Yougoslavie aura besoin d'une capacité nucléaire installée de 12 000 mégawatts en l'an 2000 afin de compléter ses autres sources d'énergie. Par conséquent, des principes et des règles internationalement acceptés, de même que la stabilité et la sécurité dans le domaine des relations internationales, sont indispensables pour la mise en œuvre de tels programmes, ce qui constitue une tâche très difficile pour un pays en développement. Voilà pourquoi nous sommes également en faveur du renforcement du rôle de l'Agence et souhaitons encourager notre coopération avec elle dans tous les domaines d'activités portant sur la production d'énergie nucléaire au service du développement économique et social de ses membres.

82. Afin de permettre à l'Agence de mener à bien ses tâches, il faut procéder aux modifications nécessaires pour renforcer le processus de prise de décisions démocratique. Dans ce sens, nous appuyons les propositions visant à modifier l'article VI du statut de l'Agence.

83. Comme on le sait, la résolution 32/50 de l'Assemblée générale, adoptée par consensus, recommandait la convocation d'une ou de plusieurs conférences internationales sous les auspices d'organismes des Nations Unies dans le but de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi le Secrétaire général a invité les Etats Membres à lui communiquer leurs points de vue quant à l'utilité de cette ou de ces conférences. Le Gouvernement yougoslave a appuyé cette décision de l'Assemblée générale et, dans la note qu'il a adressée au Secrétaire général [voir A/33/332,

⁸ Voir *World Armaments and Disarmament: SIPRI Yearbook 1977*, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1977, appendice I.A.

sect. II], il a souligné que ces problèmes complexes devraient être réglés sur la base d'un large consensus, en tenant plusieurs conférences. Il n'y a aucun doute que les conférences tenues à Persépolis⁹ et à Salzbourg, de même que les études sur l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire, etc., ont contribué grandement à l'obtention d'un accord sur les questions techniques et scientifiques relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Cependant, on a souligné à juste titre, à la Conférence générale de l'Agence, que les moyens politiques et l'accord politique le plus large sont nécessaires pour trouver une solution à l'ensemble de cette question. Cette opinion s'est également reflétée dans les réponses communiquées au Secrétaire général [A/33/332] par un grand nombre de gouvernements à la suite de la résolution 32/50, bien qu'un certain nombre de gouvernements, surtout ceux des pays développés d'Occident, aient exprimé des vues différentes.

84. Dans la réponse de mon gouvernement adressée au Secrétaire général, on a déclaré que cette conférence devrait envisager tous les aspects de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et devrait, entre autres choses, traiter les questions suivantes : premièrement, aspects économiques et politiques de l'énergie nucléaire dans le monde; deuxièmement, techniques nucléaires et possibilités de les transférer (problème du transfert; coopération industrielle, etc.); troisièmement, matières premières nucléaires et leur utilisation; quatrièmement, problèmes de l'abus éventuel de l'énergie nucléaire; cinquièmement, aspects juridiques de la mise au point des techniques nucléaires et de l'utilisation de l'énergie nucléaire; sixièmement, problèmes de l'environnement humain dans le cadre du transfert des techniques nucléaires; septièmement, coopération scientifique et technique; huitièmement, rôle des organisations internationales (AIEA : transfert des techniques et garanties; ONUDI : assistance technique; PNUE : problèmes de l'environnement humain, ainsi que l'activité des autres organismes internationaux spécialisés dans ce domaine); et, enfin, contributions des réunions internationales à la mise au point des techniques nucléaires (Persépolis, Salzbourg, Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire, Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, de Buenos Aires, Conférence des Nations Unies sur la science et la technique, de Vienne).

85. Après avoir repris certaines des idées contenues dans la réponse de mon gouvernement, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/33/L.6.

86. Les auteurs du projet de résolution espèrent que les délégations appuieront la demande qu'il contient, c'est-à-dire prier le Secrétaire général de continuer de recevoir les opinions des Etats Membres sur la possibilité et l'utilité de tenir une conférence internationale sous les auspices d'organismes des Nations Unies, le moment venu, en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément aux objectifs de la résolution 32/50.

87. J'invite les délégations à adopter par consensus le projet de résolution A/33/L.6.

88. M. ADENIJI (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais d'abord exprimer la reconnaissance de ma délégation au Directeur général de l'AIEA, M. Sigvard Eklund, pour la clarté avec laquelle il a présenté le rapport annuel de l'Agence et particulièrement pour l'efficacité continue avec laquelle il dirige depuis dix-sept ans les travaux de l'Agence, assurant dans une grande mesure sa croissance. Ayant eu le plaisir de le voir de près à l'œuvre, je puis témoigner de son dévouement à l'Agence et de sa volonté de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ce que certains d'entre nous considèrent comme une apathie de plusieurs années de la part de l'Agence devant les problèmes des pays en développement.

89. L'année dernière, l'Assemblée générale a eu une discussion plus détaillée que d'habitude sur les travaux de l'AIEA, ce qui lui a permis d'adopter des décisions qui allaient au-delà des résolutions rituelles de procédure des années précédentes. Avec le recul que nous avons maintenant, nous pouvons dire que ce fut un changement salutaire. L'Agence s'est trouvée ainsi mieux intégrée au système des Nations Unies et s'est intéressée davantage aux pays en développement, qui, jusque-là, l'avaient considérée comme bien éloignée de leurs difficultés. Ne sous-estimons pas l'effet que peut avoir sur l'Agence l'intérêt accru des pays en développement, et surtout, ce qui est plus important, ne sous-estimons pas l'effet que peut avoir un tel intérêt sur le sort de l'énergie nucléaire en tant qu'autre source possible d'énergie. Je vais m'expliquer.

90. A la Conférence tenue à Salzbourg l'an dernier sous les auspices de l'Agence, on est largement convenu que l'énergie nucléaire était la seule source d'énergie capable de combler le vide qui se produira à la suite de l'épuisement progressif des ressources en combustible fossile. Ainsi se trouvait confirmé par l'assemblée peut-être la plus large de spécialistes dans ce domaine un point de vue constamment défendu par le Directeur général de l'Agence. Toutefois, à la Conférence de Salzbourg également, un groupe a exprimé avec une véhémence tout aussi passionnée l'idée que l'emploi de l'énergie nucléaire pouvait avoir des conséquences désastreuses et devait donc être découragé, voire interrompu. En fait, nous ne sommes que trop au courant des activités des groupes opposés aux usines d'énergie nucléaire dans plusieurs pays et de l'effet qu'elles ont sur l'expansion de ces usines. Toutefois, un appui solide a été accordé par les délégations des pays en développement à l'extension de l'emploi de l'énergie nucléaire, que ces pays considèrent comme la principale source d'énergie de l'avenir. C'est à l'AIEA qu'il appartient de détromper les esprits qui, contrairement à la réalité, croient au mythe du danger des usines d'énergie nucléaire, et dans cette tâche l'Agence peut acquérir l'appui des pays en développement. Cela implique bien entendu que l'Agence doit mettre davantage l'accent sur l'aspect promotionnel de son mandat.

91. Dans ce contexte, ma délégation a toujours dit qu'il fallait accroître considérablement les ressources mises à la disposition de l'Agence pour son programme d'assistance technique. Nous notons avec une certaine satisfaction que, dans son rapport annuel pour 1977, l'Agence fait observer que l'accroissement des dépenses d'assistance technique en 1977 a été le plus large de l'histoire du programme régulier et que la tendance à un retard croissant semblait avoir été

⁹ Conférence sur le transfert de la technique nucléaire, tenue à Persépolis (Iran) du 10 au 14 avril 1977.

arrêtée. Je félicite le Directeur général des mesures administratives prises pour décongestionner le retard de la fourniture d'assistance technique. Ce n'est là, pourtant, qu'un aspect de la question, l'autre étant le volume de la contribution volontaire annuelle à l'assistance technique. Je dirai que la contribution annuelle volontaire est, comme il est dit dans le rapport, l'élément de base du programme d'assistance technique de l'Agence. Cela étant, le Conseil des gouverneurs de l'Agence doit se donner pour objectif un chiffre bien supérieur à celui de 6 millions de dollars approuvé pour 1977, du moins d'ici au vingt-cinquième anniversaire de l'Agence. Certaines des mesures suggérées par ma délégation et par d'autres, en vue de stimuler l'intérêt accordé à la pertinence du rôle de l'Agence dans les problèmes du développement, sont déjà appliquées.

92. Parmi ces mesures, je citerai les suivantes : identification de projets solides nécessitant la fourniture d'une aide plus large sur plusieurs années; visites de missions de programmation de l'Agence pour aider les gouvernements à formuler leurs demandes; moyens nouveaux de recruter des experts et de fournir de l'équipement. Quand ces mesures auront commencé à porter leurs fruits, l'Agence devrait être prête à fournir les ressources supplémentaires qui seront nécessaires. Les pays développés qui font partie du Conseil de l'Agence devraient considérer ces activités promotionnelles de l'Agence comme un aspect des tentatives de coopération et d'interdépendance qui marquent notre temps.

93. De toute évidence, pendant bien des années à venir, comme le Directeur général de l'Agence l'a souligné ce matin, la grande majorité des pays en développement membres de l'Agence tirera profit surtout des emplois secondaires des techniques nucléaires dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la médecine et de l'hydrologie. Mais même ces emplois secondaires, si on leur donne suffisamment d'ampleur, peuvent avoir une importance vitale pour le développement.

94. Dans ce contexte, le Nigéria est heureux de coopérer avec l'Agence dans le cadre de la première expérience à grande échelle de contrôle des insectes. En juin 1977, j'ai eu l'honneur de signer, au nom du Gouvernement nigérian, un accord avec l'Agence sur un vaste projet d'extermination de la mouche tsé-tsé par des techniques de stérilisation. Nous remercions de leur coopération l'Agence, la FAO et plusieurs Etats membres de l'AIEA qui participent à ce projet qui, nous l'espérons, permettra de résoudre un important problème de l'élevage des animaux domestiques.

95. L'Assemblée générale, dans sa résolution 32/50 adoptée l'an dernier par consensus, a approuvé certains principes de coopération internationale dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans cette résolution, elle envisageait également la convocation, au moment voulu, d'une conférence internationale ou de conférences internationales sous les auspices des organismes des Nations Unies, en vue de favoriser cette coopération internationale. Ma délégation réaffirme qu'à son avis il faut prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre cette résolution. Certains Etats Membres ont déjà fait connaître au Secrétaire général leur opinion sur la convocation de conférences de ce genre. Toutefois, nous avons besoin de l'opinion d'autres Etats. Il faut donc adopter une simple résolution

de procédure rappelant aux Etats qu'ils doivent se conformer au paragraphe 2 de la résolution 32/50. C'est à quoi vise le projet de résolution A/33/L.6 que vient d'introduire le représentant de la Yougoslavie.

96. En tant qu'auteur de ce projet de résolution, il n'est guère nécessaire que je souligne à nouveau que ma délégation l'appuie et j'espère que, comme dans le cas de la résolution 32/50, ce projet de résolution sera adopté par consensus.

97. Etant donné que la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est l'une des fonctions les plus importantes de l'AIEA, l'Agence doit jouer un rôle actif dans toute conférence internationale convoquée sur cette question. En fait, nous croyons que l'Agence doit rechercher toutes les occasions de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à cet égard.

98. Dans sa déclaration de ce matin, le Directeur général s'est référé à l'intention de l'Agence de convoquer, en 1981 ou 1982, une conférence internationale sur l'énergie nucléaire et son cycle du combustible. Il s'est exprimé en ces termes :

“ Cette seconde conférence, du type de la Conférence de Salzbourg, contribuerait sans aucun doute à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour le développement économique et social, aidant ainsi à atteindre les objectifs de la résolution 32/50. ” [Voir par. 37 ci-dessus.]

Le Directeur général a poursuivi en disant — et là, je vais le paraphraser — que l'Agence serait très heureuse de tenir compte de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à ce sujet. Dans ces conditions, ma délégation est donc particulièrement satisfaite que, dans le projet de résolution publié sous la cote A/33/L.5, présenté ce matin avec tant de compétence par le représentant de l'Arabie saoudite, figure une disposition au titre de laquelle l'Assemblée prie l'Agence d'élargir le mandat de la conférence semblable à celle de Salzbourg qui est envisagée, de façon à y inclure l'examen des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous ne pensons pas que cette demande empêche l'examen des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire par d'autres conférences; néanmoins, nous estimons que son inscription à l'ordre du jour d'une conférence du type de celle de Salzbourg serait très appropriée.

99. L'année dernière, dans sa résolution 32/49, l'Assemblée générale a abordé un sujet qui est très important pour la représentation des pays en développement à l'Agence. Au paragraphe 7, l'Assemblée générale a invité l'AIEA “ à examiner avec toute l'attention voulue la demande des pays en développement d'être plus largement représentés au Conseil des gouverneurs conformément au principe de la répartition géographique équitable ”. Ma délégation a noté, dans le rapport du Directeur général de l'Agence, que l'AIEA a traité de cette question au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale. Nous sommes certes conscients de l'intérêt considérable qu'a suscité à la Conférence générale la discussion de cette question. Nous sommes cependant déçus que, malgré l'importante majorité de membres de l'Agence qui étaient en faveur d'un accroissement de la représentation des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, l'opposition d'une minorité ait empêché la Conférence générale de prendre une décision.

100. Sans entrer dans le détail, je voudrais rappeler à ceux qui continuent de s'opposer à une représentation élargie pour les régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud au Conseil des gouverneurs qu'ils ne font rien pour améliorer l'image de l'Agence. La démocratisation des organisations internationales est devenue un processus dynamique qui ne peut pas être renversé. En outre, les régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud ont fait preuve d'esprit constructif et de modération en se montrant disposées à accepter que l'on ajoute, au Conseil des gouverneurs de l'Agence, un membre pour chacune des deux régions. Il est bien évident que ce petit accroissement n'amènera pas le pourcentage de représentation de ces deux régions au niveau du pourcentage de représentation des autres régions au sein de l'Agence. Il est donc très pénible de noter que même un modeste accroissement comme celui-ci s'est trouvé bloqué. Ma délégation estime par conséquent appropriée l'inclusion du paragraphe 5 dans le dispositif du projet de résolution présenté par le représentant de l'Arabie saoudite; aux termes de ce paragraphe, l'Assemblée générale inviterait à nouveau l'Agence à examiner plus avant les propositions d'augmentation de la représentation des régions de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud au sein du Conseil des gouverneurs afin de parvenir à une décision rapide et juste.

101. Etant donné que, en présentant le projet de résolution, le représentant de l'Arabie saoudite a mentionné une requête qui lui avait été faite d'indiquer que les régions devant bénéficier d'une augmentation de leur représentation au sein du Conseil des gouverneurs comptent d'autres régions qui n'étaient pas mentionnées à l'origine dans le texte qu'il a présenté, il convient ici de se référer à la décision de la Conférence générale de l'AIEA elle-même, décision que le Directeur général a citée *in extenso* ce matin dans son exposé, lorsqu'il a dit :

“Les discussions à la Conférence générale sont résumées dans la résolution 361 qui note que :

... la proposition d'élargissement modéré de la représentation des régions “Afrique” et “Moyen-Orient et Asie du Sud” au Conseil des gouverneurs, à raison d'un siège chacune, a rencontré l'agrément d'une majorité des Etats Membres qui participaient aux débats de la vingt-deuxième Conférence générale sur cette question, tandis qu'une fraction plus réduite mais non négligeable s'y est opposée.” [Voir par. 34 ci-dessus.]

Cela étant, ma délégation estime que, si l'Assemblée générale décidait d'inclure dans sa résolution une référence concernant des régions que la Conférence générale de l'AIEA a jugé opportun d'exclure de son examen, ce serait là introduire une complication insurmontable dans l'examen de cette question par l'Agence. J'espère donc que le représentant de l'Arabie saoudite expliquera la situation à ceux qui lui ont suggéré qu'il devrait y avoir plus de régions pour lesquelles envisager une augmentation.

102. Je ne voudrais pas conclure ma déclaration sans parler de l'aspect réglementation du travail de l'Agence. Nous avons noté les mesures prises pour rendre les garanties de l'Agence plus efficaces. Nous pensons que c'est une fonction importante de l'AIEA et nous sommes donc heureux que la Conférence générale, à sa dernière session, ait augmenté le budget de l'Agence pour les garanties de plus de 50 p. 100 — selon ce qu'a dit le Directeur général ce matin, ce budget serait passé de 10 millions de dollars à plus de 15 millions. Nous ne pouvons qu'espérer une bonne

volonté semblable lorsqu'il s'agira d'augmenter les ressources dont dispose l'Agence pour l'autre aspect de son double mandat, c'est-à-dire l'aspect promotionnel du travail de l'Agence. Par conséquent, je crois que l'on peut suggérer que l'AIEA devrait, d'ici à son vingt-cinquième anniversaire, envisager une augmentation d'au moins 50 p. 100 des fonds disponibles pour l'assistance technique et pour la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

103. Ma délégation est heureuse, également, qu'un nombre accru de pays placent leurs installations sous le système de garanties de l'Agence. Ayant noté cette augmentation dans le nombre des pays disposés à placer leurs installations sous les garanties de l'Agence, nous ne pouvons manquer de condamner le refus obstiné, mentionné dans le rapport annuel de l'Agence, de l'Afrique du Sud de placer sous les garanties de l'Agence ses activités nucléaires, qui impliquent — toujours selon le rapport de l'Agence — des quantités significatives de produits fissiles spéciaux.

104. Nous connaissons parfaitement le désir du régime d'*apartheid* de ce pays de développer des armes nucléaires et nous croyons donc que l'Agence devrait déployer tous ses efforts pour maintenir le programme de l'Afrique du Sud sous une surveillance étroite. A ce propos également, ma délégation voudrait attirer l'attention du Directeur général sur le paragraphe 5 de la résolution 32/105 F de l'Assemblée générale, relative à la collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud. Le paragraphe 5 “invite tous les gouvernements et toutes les organisations à prendre toutes mesures appropriées pour favoriser les objectifs de la présente résolution”.

105. Une partie des mesures qui étaient envisagées dans le cadre de cette résolution comprend, à l'alinéa g du paragraphe 3, un appel pour que soit mis “fin à tout transfert d'équipement nucléaire ou de matières ou techniques fissiles à l'Afrique du Sud”. L'intention de ce paragraphe était également d'indiquer qu'aucun équipement nucléaire ou matières ou techniques fissiles ne devaient être acquis par l'Afrique du Sud. Ma délégation propose que l'Agence, dans ses rapports futurs à l'Assemblée générale, inclue confirmation de son respect de cette résolution, comme elle l'a fait pour d'autres résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

106. M. PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement des Etats-Unis, je voudrais tout d'abord remercier M. Eklund de sa déclaration ainsi que de son rôle dirigeant et de son dévouement au double objectif de l'avancement du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, y compris ses possibilités de répondre aux demandes en énergie électrique du monde, tout en faisant du monde un lieu plus sûr dans lequel vivre, grâce aux garanties de non-prolifération de l'Agence.

107. Je voudrais réitérer l'appui des Etats-Unis aux buts statutaires de l'Agence, à savoir augmenter l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire tout en donnant des garanties contre son utilisation à des fins militaires.

108. Nous sommes en accord complet avec l'accent mis par le Directeur général sur l'importance des garanties de l'AIEA. Nous avons joint nos efforts à ceux des autres pour

que soit élargie la portée des garanties de l'Agence en encourageant la plus grande adhésion possible au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous cherchons aussi, à travers nos relations bilatérales, à étendre l'application des garanties de l'Agence. Les Etats-Unis ont fortement appuyé les efforts de l'Agence pour renforcer les garanties au moment où l'AIEA se trouve en face de la tâche difficile d'appliquer des garanties efficaces à un nombre croissant d'installations toujours plus complexes et plus vulnérables. Des efforts continueront à être nécessaires pour améliorer les techniques et les instruments de garanties et pour procurer au Conseil des gouverneurs des données plus détaillées et plus à jour afin de leur permettre d'évaluer le succès des garanties et le besoin d'améliorations.

109. Je voudrais également féliciter l'AIEA pour l'assistance qu'elle donne, à la fois par des contributions techniques et par un appui administratif, à l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. La participation de plus de cinquante pays et organisations internationales à cette évaluation reflète la reconnaissance largement partagée que la communauté mondiale a besoin d'une réévaluation approfondie du point où elle en est arrivée aujourd'hui dans le développement de l'énergie nucléaire. Nous sommes heureux que des progrès soient faits dans cette évaluation, qui devrait être terminée au début de 1980.

110. Les Etats-Unis reconnaissent l'importance du programme d'assistance technique de l'AIEA, qui travaille en vue d'assurer que les pays en développement retirent tous les avantages possibles de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans les domaines de l'agriculture, de la médecine et du développement de l'énergie nationale. La haute priorité qu'accordent les pays en développement membres au programme d'assistance technique de l'Agence est le témoignage de la contribution précieuse apportée par l'Agence. Une des activités les plus significatives de l'AIEA au cours des récentes années a été l'expansion du rôle de consultant de l'Agence dans les domaines de la sécurité nucléaire et de la protection de l'environnement, et mon gouvernement a confiance que l'Agence accroîtra son assistance dans ces domaines.

111. Au cours des trois dernières années, nous avons augmenté notre appui, à la fois financier et matériel, aux travaux de l'Agence, et nous demandons instamment à tous les pays capables de le faire d'agir de même. A notre avis, il s'agit d'une organisation dont les activités nous sont essentielles à tous.

112. M. SUJKA (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a suivi attentivement la déclaration, comme toujours lucide et pleine d'enseignements, faite aujourd'hui par le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund. Nous avons également étudié avec soin le rapport annuel de l'Agence qu'il a présenté avec tant de compétence. Le contenu de ce rapport confirme sans aucun doute le rôle grandissant et les responsabilités de l'AIEA à un moment où il est, en vérité, impératif d'intensifier les efforts pour protéger l'humanité du danger d'une guerre nucléaire et, en même temps, d'encourager l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire au bénéfice de toutes les nations.

113. Le rôle important de l'Agence pour favoriser la réalisation de ces objectifs ne saurait être mis en question. Le premier de ces objectifs, celui qui consiste à diminuer le danger d'une guerre nucléaire, est bien servi par les activités de l'AIEA visant au renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Car il ne saurait y avoir aucun doute sur le fait que, plus nombreux sont les Etats qui acquerront de telles armes, plus grand sera le risque d'un holocauste nucléaire. C'est pourquoi mon gouvernement attache une importance primordiale à la partie du travail de l'AIEA qui a pour but d'assurer que la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ne risque pas de devenir un véhicule permettant la prolifération des armes nucléaires. Nous considérons les activités de l'Agence dans ce domaine comme une part significative des efforts d'ensemble entrepris à différents niveaux et dans différentes instances en vue d'ériger des barrières pratiques contre la diffusion du potentiel nucléaire militaire.

114. L'importance et l'urgence critiques de ce problème ont été soulignées par le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Emil Wojtaszek, dans son discours au cours du débat général, le 28 septembre dernier. Il a dit :

“Nous soulignons avec force le besoin de consolider le système de non-prolifération des armes nucléaires tant par l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que par des moyens de contrôle plus rigoureux de la part de l'AIEA, tout en développant constamment l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.” [12e séance, par. 120.]

115. Mon pays est vivement préoccupé par le fait que, bien que dix ans se soient écoulés depuis la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, environ un tiers des Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris des Etats possédant un potentiel nucléaire de première importance, n'a pas encore adhéré au Traité. Ce qui est le plus effrayant, c'est la perspective de l'acquisition d'armes nucléaires par des pays tels qu'Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud. Il va sans dire que l'entrée de ces pays dans ce qu'on appelle le “club nucléaire” pourrait avoir des conséquences extrêmement graves pour la paix et la stabilité des régions inquiètes de l'accroissement, entre autres, du danger d'une catastrophe nucléaire à l'échelle mondiale.

116. La Pologne et d'autres pays socialistes ont fait des efforts persistants pour que le régime de la non-prolifération des armes nucléaires puisse progresser et pour faciliter le caractère universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Puis-je, à cet égard, rappeler l'appui constant de mon gouvernement à deux importantes initiatives prises dernièrement par l'Union soviétique : l'une concernant le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non nucléaires [voir A/33/24], l'autre concernant la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle [A/C.1/33/L.38]. Nous sommes profondément convaincus que l'adoption par l'Assemblée générale et, ensuite, l'application de ces initiatives contribueraient grandement au renforcement du régime de non-prolifération.

117. Mon gouvernement est extrêmement reconnaissant à l'Agence des résultats du travail déjà accompli en vue de

l'application des garanties visant à assurer que la dissémination des techniques nucléaires pacifiques ne sera pas détournée à des fins militaires. Le fait qu'en 1977 l'Agence a procédé à 706 inspections dans 45 Etats, contre 565 inspections dans 40 Etats au cours de l'année précédente, indique que la portée des travaux de l'Agence en ce domaine s'accroît constamment.

118. Il convient cependant de renforcer de toute urgence et de rendre plus efficace le système de garanties de l'Agence en éliminant toutes les échappatoires qui pourraient exister en la matière. A cet égard, je ne peux qu'exprimer notre profonde inquiétude devant les retards apportés à l'application pratique des garanties de l'Agence dans les Etats non dotés d'armes nucléaires de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Nous demandons instamment aux Etats intéressés de lever immédiatement tous les obstacles à la pleine application du système de garanties de l'Agence.

119. Au cours des dernières années, on a beaucoup parlé de la question des garanties afférentes aux matériels nucléaires pour ce qui est de leur accumulation, de leur utilisation et de leur transport. A notre avis, il convient essentiellement de mettre sur pied, aussi rapidement que possible, une convention sur la protection physique des matériels nucléaires, ainsi que l'envisage la résolution 32/49 de l'Assemblée générale.

120. Après mûre considération, ma délégation estime que le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et celui de la promotion de l'application pacifique de l'énergie nucléaire sont étroitement liés. En fait, les deux objectifs sont complémentaires. C'est pourquoi nous ne partageons pas l'avis exprimé parfois selon lequel les activités de garantie sont dans l'intérêt d'un petit groupe de pays plus développés. En effet, il est évident que le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et l'amélioration du système de garanties de l'AIEA sont les préalables les plus importants de tout nouveau progrès dans le développement de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et notamment dans l'encouragement à un transfert sûr des équipements, de la technologie et des matières nucléaires des pays développés aux pays en développement.

121. Cela m'amène à évoquer un autre aspect important des activités de l'Agence, c'est-à-dire ses programmes d'assistance technique. L'appui de la Pologne à ces programmes trouve son expression dans notre participation

active à leur réalisation. Inspiré par le désir de contribuer plus largement aux activités dans ce domaine, le Gouvernement polonais a de nouveau décidé d'augmenter substantiellement sa contribution volontaire.

122. Sans prétendre parler de tout l'éventail des importantes activités de l'Agence, je voudrais seulement ajouter qu'à notre avis il convient d'intensifier la coopération entre l'Agence et le Conseil d'assistance économique mutuelle et l'Institut unifié des recherches nucléaires, notamment pour ce qui est de l'utilisation, dans les travaux de l'Agence, de la riche expérience tirée par les pays socialistes de leur recherche collective de solutions à de nombreux problèmes économiques, techniques et scientifiques, ainsi que dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

123. Enfin, les résultats de la Conférence qui s'est tenue à Salzbourg en mai 1977 nous renforcent dans la conviction que le développement des usines d'énergie nucléaire, y compris celles qui travaillent avec des réacteurs surgénérateurs rapides, est indispensable pour répondre aux besoins rapidement croissants d'énergie dans toutes les régions du monde et pour nous permettre ainsi d'économiser au moins une petite partie des ressources en pétrole, en gaz et en charbon pour les industries dans lesquelles elles sont irremplaçables.

124. L'ampleur des tâches qui nous attendent et la reconnaissance du danger inhérent à l'emploi de l'énergie nucléaire à d'autres fins que des fins pacifiques exigent que nous suivions une politique logique et constante qui conjuguerait les efforts en vue de promouvoir le développement de la coopération internationale dans les applications pacifiques de l'énergie atomique, avec des mesures énergiques et efficaces permettant de prévenir la prolifération des armes nucléaires.

125. Nous croyons fermement que l'AIEA, qui vient d'entrer dans la troisième décennie de ses activités, a un rôle extrêmement important à jouer afin d'assurer la réalisation pratique de ces deux objectifs. Nous sommes certains que, sous la direction excellente de M. Sigvard Eklund, dont nous apprécions hautement le travail et le dévouement, ainsi que ceux de ses collègues de l'Agence, celle-ci s'acquittera avec succès des tâches qui lui ont été confiées par la communauté internationale. Pour notre part, nous continuerons d'apporter notre plein appui et notre entière coopération à l'Agence.

La séance est levée à 13 h 10.